

**Report to  
Rapport au:**

**Community and Protective Services Committee  
Comité des services communautaires et de protection  
17 June 2021 / 17 juin 2021**

**and Council  
et au Conseil  
23 June 2021 / 23 juin 2021**

**Submitted on June 8, 2021  
Soumis le 8 juin 2021**

**Submitted by  
Soumis par:  
Donna Gray, General Manager/Directrice générale, Community and Social  
Services/Services sociaux et communautaires**

**Contact Person  
Personne ressource:  
Jason Sabourin, Director/ Directeur, Children's Services/Services à l'enfance  
613-580-2424, ext./poste 16121, [jason.sabourin@ottawa.ca](mailto:jason.sabourin@ottawa.ca)**

**Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE      File Number: ASC2021-CSS-GEN-0008**

**SUBJECT: Municipal Child Care Centre Review**

**OBJET: Examen des centres de services de garde municipaux**

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

**That the Community and Protective Services Committee recommend Council:**

- 1. Receive the Municipal Child Care Centre Review report (Document 1) as outlined in this report.**
- 2. Transition the municipally run Centre éducatif Pinocchio child care services to a high needs area as defined by the Child Care and Early Years Service System Plan 2019-2023, using evidence based-data, and in consideration of the availability of land and budget as outlined in this report.**
- 3. Direct staff to develop a business case and capital funding plan to facilitate the transition of Centre éducatif Pinocchio to a high needs area and to address the operational challenges at Foster Farm Child Care Centre as outlined in this report and report back for Council approval in Q1 of 2023.**
- 4. Direct staff to prioritize and work with the Centre éducatif Pinocchio landlord and a not-for-profit child care provider to maintain and seamlessly transition these critical francophone child care services at the Centre éducatif Pinocchio location.**

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil :**

- 1. Recevoir le rapport du Centre de services de garde municipal (Document 1) comme renseignements.**
- 2. Faire la transition des services de garde d'enfants municipaux du Centre éducatif Pinocchio et réinvestir le financement dans un secteur à besoins élevés en fonction du Plan du système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, des données, la disponibilité des terrains et du budget décrits dans le présent rapport.**
- 3. Demander au personnel d'élaborer une analyse de rentabilisation et un plan de financement des immobilisations afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio vers un secteur où les besoins sont élevés et de relever les défis opérationnels au centre Foster Farm, tels qu'ils sont**

**décrits dans le présent rapport et de présenter un rapport pour l'approbation du Conseil au T1 2023.**

- 4. Demander au personnel d'établir des priorités et de travailler avec le propriétaire du Centre éducatif Pinocchio et un fournisseur de services de garde à but non-lucratif afin de maintenir et de faire la transition harmonieuse de ces services de garde francophones essentiels à l'emplacement du Centre éducatif Pinocchio.**

## **RÉSUMÉ**

Le présent rapport vise à examiner les centres de services de garde municipaux, car le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance connaît une importante période de transformation, de modernisation et de croissance. Il contient des recommandations pour que les centres continuent de respecter le mandat du Conseil et demeurent un modèle phare pour l'accès à des services de qualité, abordables et adaptés.

### **Hypothèse et analyse**

Les centres de services de garde municipaux fournissent des programmes de qualité, abordables et adaptés partout à Ottawa et accordent la priorité aux familles qui ont besoin d'une place subventionnée. Cela contribue à réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes et favorise un sentiment d'appartenance chez les familles qui se heurtent à différents obstacles, comme les nouveaux immigrants, les familles monoparentales (80 % de mères), les familles à faible revenu et les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers<sup>1</sup>.

Les programmes de qualité ont une incidence positive sur le développement social des enfants et leur niveau de préparation et de réussite à l'école<sup>2</sup>. Ces résultats sont accomplis parce qu'ils sont offerts par des éducateurs compétents et expérimentés qui favorisent les échanges chaleureux et positifs, organisent des activités éducatives sécuritaires et assurent la communication avec les parents. Selon les acteurs du secteur, la plus importante lacune du système est les salaires et les avantages sociaux, puisqu'ils sont liés à la qualité. Or, les investissements municipaux majeurs permettent d'offrir une rémunération intéressante au personnel qualifié et de faire de nos centres de garde des modèles phares de prestation de services. Ils contribuent également à l'abordabilité pour les familles ainsi qu'à la participation au marché du travail et s'aligne à la stratégie du conseil sur la condition féminine et l'équité des genres, étant donné que l'effectif est principalement composé de femmes.

Le mandat du Conseil concernant les centres de services de garde municipaux est de servir les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes structurels dans les secteurs de la ville où il n'y a pas assez de places pour répondre à la demande, et où aucun autre fournisseur n'est en mesure de changer son offre de services. Avec les investissements importants du gouvernement provincial, les changements positifs dans le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance et les changements dans la structure démographique de la collectivité, une analyse s'imposait pour que les services continuent d'être harmonisés au mandat du Conseil. Cette analyse complète repose sur de nombreux indicateurs résumés en deux catégories :

- Services aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques;
- Capacité des services de garde d'enfants communautaires dans les quartiers prioritaires.

L'examen a révélé que le Centre éducatif Pinocchio (« Pinocchio »), à New Edinburgh/Rockcliffe Park, est le seul à ne pas respecter le mandat du Conseil, principalement en raison de l'absence de services aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques et d'autres fournisseurs dans le quartier. Au-delà de l'analyse du mandat, un problème de taille doit être examiné concernant le centre Foster Farm (« Foster Farm »). En effet, même s'il sert beaucoup de familles ayant une place subventionnée, de nombreux problèmes opérationnels y sont observés concernant l'espace physique dans le vieil immeuble d'appartements en location.

Pour que les centres de services de garde municipaux continuent de respecter le mandat du Conseil et demeurent un modèle phare de prestation de services, le personnel recommande que le Conseil lui demande d'harmoniser les services au mandat et d'inclure aux prochains budgets qui lui seront présentés la création d'un centre de garde dans un secteur où les besoins sont élevés pour y déplacer les programmes des centres Pinocchio et Foster Farm selon le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, des données probantes (c.-à-d. : Nombre de places en service de garde afin d'atteindre la cible d'accès, la vulnérabilité du quartier, emplacements à proximité du transport en commun, nouveaux logements abordables), disponibilité du terrain, de l'espace, du budget et d'autres données selon le cas. Ainsi serait respectée la priorité de Collectivités prospères décrite dans le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville d'Ottawa : investir dans les services de garde d'enfants de tous les quartiers municipaux en vue d'améliorer leur accessibilité, leur abordabilité, leur qualité et leur adaptabilité. Il en va de même pour les priorités

énumérées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, qui répond aux besoins des familles d'Ottawa.

La transition d'un service de garde agréé, tout en minimisant les répercussions prend beaucoup de temps à planifier avec des éléments tels que la recherche et la sélection d'un nouvel emplacement dans un secteur à besoins élevés, la construction ou la rénovation, la consultation auprès des partenaires, le respect des conditions de permis et tenir compte des coûts et du financement des immobilisations. Il y aura aussi des occasions de croissance importante et de grands projets dans la Ville, comme de nouveaux logements abordables.

Le personnel recommande au Conseil de demander au personnel d'élaborer une analyse de rentabilisation et un plan de financement des immobilisations afin de faciliter la transition du Centre éducatif Pinocchio vers un secteur où les besoins sont élevés et de relever les défis opérationnels au centre Foster Farm, tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport et de présenter un rapport pour l'approbation du Conseil au T1 2023.

Pour limiter les répercussions sur les enfants, les familles et le personnel, les services des centres Pinocchio et Foster Farm se poursuivraient jusqu'à ce que l'analyse de rentabilisation et le plan de financement des immobilisations puissent recevoir l'approbation du Conseil et que les services puissent effectuer une transition harmonieuse. L'accès à des services de garde d'enfants et de la petite enfance en français est un enjeu fondamental pour les familles francophones d'Ottawa. Ces services contribuent en effet à créer un sentiment d'appartenance, à dynamiser la communauté, à préserver la langue et à favoriser la fréquentation de l'école de langue française. Compte tenu du temps et des ressources considérables qu'il faut pour assurer la transition d'un centre et réduire au minimum les répercussions, le personnel recommande au Conseil de demander au personnel d'établir des priorités et de travailler avec le propriétaire de Pinocchio et un fournisseur de services de garde à but non-lucratif pour maintenir et assurer une transition harmonieuse de ces services de garde d'enfants francophones essentiels à l'emplacement de Pinocchio.

Il importe aussi de maintenir ces services et d'assurer une transition harmonieuse compte tenu des répercussions sans précédent et des perturbations considérables qu'a entraînées la pandémie de COVID-19 sur le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Non seulement les services offerts sont essentiels pour les enfants et les familles, mais ils contribuent aussi à la reprise économique. Le caractère essentiel des programmes pour la petite enfance n'aura jamais été aussi clair.

## CONTEXT

Ce n'est pas d'hier que la Ville d'Ottawa exploite des services de garde d'enfants et fournit aux familles des services de qualité, abordables et adaptés. Elle a commencé à offrir des programmes de garde d'enfants dans les années 1970; le mandat initial du Conseil était alors d'offrir des programmes aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques dans les quartiers où il manque de services.

En 2014, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance dans le cadre du processus de modernisation du secteur. La Ville a dès lors assumé le nouveau rôle de gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), représentant les intérêts de la province en ce qui a trait à la gestion des services de garde d'enfants à Ottawa du point de vue de la planification du système.

Dans les dernières années, la province de l'Ontario a investi massivement dans les services de garde d'enfants et la petite enfance et apporté des changements positifs dans le secteur, notamment une nouvelle formule de financement, la création de la ressource Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance et les subventions associées à l'enfant pour offrir un plus grand choix aux parents. Le gouvernement provincial a aussi défini quatre priorités : l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité.

En avril 2016, le Conseil a réaffirmé son mandat initial d'ordonner aux programmes de services de garde municipaux de servir les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques dans les secteurs de la ville où il n'y a pas assez de places pour répondre à la demande, et où aucun autre exploitant de services de garde n'est en mesure de changer son offre de services (ACS2016-COS-CSS-0007).

Le 20 novembre 2017, le vérificateur général a présenté la vérification des services de garde d'enfants au Comité de vérification dans le cadre de son rapport annuel (ACS 2017-OAG-BVG-0008). Deux recommandations formulées dans le cadre de la vérification des services de garde d'enfants étaient liées à l'achèvement d'un examen municipal des services de garde d'enfants. La recommandation 22 demandait à la Ville de terminer l'examen des services de garde d'enfants municipaux entrepris en 2016. La recommandation 23 demandait à la Ville de documenter la méthode d'établissement des coûts et les normes à utiliser dans la compilation de l'analyse coûts-avantages des services de garde d'enfants municipaux. Cette vérification a été présentée au Conseil et approuvée par celui-ci le 13 décembre 2017. L'examen des services de garde d'enfants municipaux joint au présent rapport en tant que document 1 traite des

recommandations de la vérification des services de garde d'enfants de 2017 liées à l'achèvement d'un examen municipal des services de garde d'enfants.

En septembre 2019, le Conseil a approuvé le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (ACS2019-CSS-GEN-0011). Ce plan progressif vise à donner au secteur les moyens de répondre aux besoins des familles ottaviennes et à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité des services pour continuer d'assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et une base solide pour l'avenir, au fil de l'évolution des initiatives.

Enfin, le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville d'Ottawa prévoit, dans le cadre de la priorité de Collectivités prospères, une mesure visant à investir dans les services de garde d'enfants de tous les quartiers municipaux en vue d'améliorer leur accessibilité, leur abordabilité, leur qualité et leur adaptabilité.

## **ANALYSE**

Le présent rapport vise à examiner les centres de services de garde municipaux, car le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance connaît une importante période de transformation, de modernisation et de croissance. Il contient des recommandations pour que les centres continuent de respecter le mandat du Conseil et demeurent un modèle phare pour l'accès à des services de qualité, abordables et adaptés.

### **Centres de services de garde municipaux**

Le document 1 présente un aperçu complet de la façon dont les centres de services de garde municipaux fournissent les services selon les priorités stratégiques du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023. Les principales priorités sont l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité.

La Ville d'Ottawa exploite directement 10 centres de services de garde municipaux agréés totalisant 387 places pour bambins et enfants d'âge préscolaire, ce qui représente environ 3 % de toutes les places en centre agréé d'Ottawa. Deux centres francophones (Pinocchio et Tournesol) offrent 65 places pour répondre aux besoins uniques des enfants francophones.

Les centres de services de garde municipaux offrent un environnement diversifié et inclusif, des programmes qui profitent aux enfants et un accès équitable aux soins et aux services, quels que soient l'identité religieuse ou culturelle, la langue ou le stade de

développement des enfants, en s'efforçant d'inclure les enfants qui ont des besoins particuliers.

Tous ces centres accordent la priorité aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques. L'accès à ces services contribue à réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes ainsi qu'à favoriser un sentiment d'appartenance chez les familles qui se heurtent à différents obstacles, comme les nouveaux immigrants, les familles monoparentales (80 % de mères), les familles à faible revenu et les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers<sup>3</sup>. Il est important de le souligner, car l'accès aux places subventionnées est différent des niveaux d'accès de l'ensemble du secteur et dépend du financement disponible et des fournisseurs acceptant les familles ayant une telle place. Ce ne sont pas tous les services agréés qui servent les familles ayant besoin d'une place subventionnée, et il y a une différence entre les taux d'inscription des familles bénéficiant d'une subvention dans les services de garde communautaires et dans ceux municipaux. C'est également d'une importance vitale en ce qui concerne la lutte contre la COVID-19, la reprise des activités et les effets disproportionnés de la pandémie sur les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques, qui ont accru la demande pour les services qu'offrent les centres municipaux.

L'investissement municipal de 4,2 millions de dollars accroît l'abordabilité des services de garde municipaux pour les familles, puisqu'il permet de maintenir le faible coût des places subventionnées et ainsi de servir plus d'enfants aux quatre coins de la ville, et augmente notre allocation provinciale. Les tarifs quotidiens sont équivalents ou inférieurs aux tarifs quotidiens médians des services de garde à Ottawa. La différence entre les tarifs et les coûts quotidiens reflète un écart de financement attribuable à la prestation d'un programme modèle phare et à l'offre de services de qualité, abordables et adaptés.

Selon les acteurs du secteur, la plus importante lacune du système est les salaires et les avantages sociaux, puisqu'ils sont liés à la qualité. Or, les investissements municipaux majeurs permettent d'offrir une rémunération intéressante au personnel qualifié et contribuent à la participation au marché du travail et à la stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres, étant donné que l'effectif est principalement composé de femmes. Cet investissement permet d'offrir des services de garde de haute qualité à visée éducative qui ont une incidence positive sur le développement social des enfants et leur niveau de préparation et de réussite à l'école. Les centres de services de garde municipaux ont du personnel stable et expérimenté qui favorise des relations solides et bienveillantes avec chaque enfant et chaque famille. Comme mentionné dans

le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, les relations positives sont le plus important facteur de qualité de service pour les fournisseurs et les parents. De bonnes conditions de travail favorisent également la qualité des services. À cet égard, la plupart des centres de services de garde municipaux sont situés dans des immeubles de la Ville qui bénéficient d'améliorations liées au cycle de vie et d'autre nature. La Ville d'Ottawa loue actuellement deux espaces pour les centres Pinocchio et Foster Farm. La location comporte toutefois des inconvénients comme les coûts, les exigences des propriétaires, la dépendance à une tierce partie, le risque de résiliation du bail et la difficulté à adapter l'espace physique pour maximiser la qualité des programmes comparativement à une installation construite à des fins de services de garde.

Les services de garde municipaux s'efforcent d'inclure les enfants ayant des besoins particuliers et de leur offrir les ressources dont ils ont besoin en collaboration avec les Services d'inclusion pour jeunes enfants et les programmes spécialisés pour les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes structurels, comme la dépendance, la maladie mentale, un retard du langage ou du développement ou d'autres besoins sociaux déterminés. De plus, deux centres municipaux offrent des programmes en français pour répondre aux besoins uniques des enfants francophones.

### **Analyse du mandat**

Le mandat du Conseil concernant les centres de services de garde municipaux est de servir les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques dans les secteurs de la ville où il n'y a pas assez de places pour répondre à la demande, et où aucun autre fournisseur n'est en mesure de changer son offre de services.

Dans les dernières années, la province de l'Ontario a investi massivement dans les services de garde d'enfants et la petite enfance et apporté des changements positifs dans le secteur. De plus, la structure démographique de la collectivité, comme les familles à faible revenu, l'âge moyen des résidents et le nombre de familles admissibles à une subvention, continue de changer à mesure que la ville croît. Une analyse s'imposait donc pour assurer l'harmonisation des services au mandat du Conseil.

Le document 1 présente un aperçu détaillé de l'analyse du mandat. Une analyse complète reposant sur plusieurs indicateurs a été effectuée pour déterminer si chaque centre respecte le mandat. Les indicateurs étaient répartis en deux catégories, soit les services aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques et la capacité des services de garde d'enfants communautaires dans les quartiers prioritaires.

La note de passage pour qu'un centre soit considéré comme respectueux du mandat du Conseil était de 70 % et tous les centres, à l'exception d'un, ont obtenu une note supérieure à ce pourcentage (voir le tableau 1).

Le Centre éducatif Pinocchio, situé à New Edinburgh/Rockcliffe Park, est le seul dont la note était inférieure à 70 %. Il a obtenu une note globale de 34 %, principalement en raison de l'absence de services aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques, de l'absence de capacité d'autres fournisseurs du quartier à servir ces familles et de son emplacement hors d'un quartier prioritaire. Le Centre éducatif Pinocchio se trouve également dans des locaux loués ayant présenté des problèmes opérationnels (négociation des coûts de location, exigences du propriétaire, etc.).

Au-delà de l'analyse du mandat, un problème de taille doit être examiné concernant le Centre Foster Farm. Ce centre, situé à Pinecrest/Queensway, a obtenu une note globale de 84 %, ce qui signifie qu'il respecte le mandat du Conseil. L'espace loué est situé dans un quartier où les services auraient une grande incidence. Or, le centre se trouve dans un vieil immeuble d'appartements converti, ce qui a entraîné des défis majeurs de prestation de services (distance entre les locaux et le terrain de jeux, contraintes d'espace, entretien accru, etc.). Le centre est aussi assujéti aux exigences du permis provincial, ce qui veut dire que toute rénovation nécessiterait l'agrandissement des locaux conformément aux règlements en vigueur sur l'espace, donc des investissements importants. De plus, un projet de rénovations dans ce vieil immeuble entraînerait probablement une longue interruption des services.

Tableau 1. Sommaire de l'analyse

**Catégorie 1** : Services aux familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques

**Catégorie 2** : Quartier regroupant des familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques / capacité des services de garde d'enfants

Centre de services de garde municipal	Catégorie 1 (60 % de la note)	Catégorie 2 (40 % de la note)	Note globale (sur 100 %)
<b>Centres anglophones</b>			
Borden Farm Child Care Centre	48	33	81
Charmian Craven	56	25	81
Dr. E. Couture	58	31	89
Elsie Stapleford	44	28	72
Esther By Child Care Centre	60	32	92
Foster Farm Child Care Centre	54	30	84
Huron Child Care Centre	60	35	95
St. Luke's Child Care Centre	48	25	73
<b>Centres francophones</b>			
Centre éducatif Pinocchio	22	12	34
Centre éducatif Tournesol	48	30	78

## Mesures recommandées

Afin que les centres de services de garde municipaux respectent le mandat du Conseil, soit servir les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques, et demeurent un modèle phare d'accès à des services de qualité, abordables et adaptés qui ont une incidence positive sur le développement social des enfants et leur niveau de préparation et de réussite à l'école, il faut assurer la transition des services à Pinocchio et répondre aux préoccupations à Foster Farm. La transition d'un service de garde agréé, tout en minimisant les répercussions prend beaucoup de temps à planifier avec des éléments tels que la recherche et la sélection d'un nouvel emplacement dans un secteur à besoins élevés, la construction ou la rénovation, la consultation auprès des partenaires, le respect des conditions de permis et tenir compte des coûts et du financement des immobilisations. Il y aura aussi des occasions de croissance importante et de grands projets dans la Ville, comme de nouveaux logements abordables.

Le personnel recommande au Conseil de demander au personnel d'élaborer une analyse de rentabilisation et un plan de financement des immobilisations afin que les services de Pinocchio respectent le mandat du Conseil et de prévoir dans les prochains budgets qui lui seront présentés un nouveau centre de garde dans un secteur vulnérable où les besoins sont élevés pour déplacer et continuer d'offrir les programmes des centres Pinocchio et inclure les recommandations liées au centre Foster Farm selon le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, des données probantes (c.-à-d.: Nombre de places en service de garde afin d'atteindre la cible d'accès, la vulnérabilité du quartier, emplacements à proximité du transport en commun, nouveaux logements abordables), disponibilité du terrain, de l'espace, du budget et d'autres données selon le cas. Cela respecterait la priorité de Collectivités prospères décrite dans le Plan stratégique 2019-2022 de la Ville d'Ottawa : investir dans les services de garde d'enfants de tous les quartiers municipaux en vue d'améliorer leur accessibilité, leur abordabilité, leur qualité et leur adaptabilité. Cela cadrerait également avec les priorités énumérées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, qui répond aux besoins des familles d'Ottawa.

Le Centre éducatif Pinocchio ne sert pas les familles qui se heurtent à différents obstacles et problèmes systémiques et n'est pas situé dans un quartier vulnérable, principalement en raison de la faible demande des familles bénéficiant d'une subvention et de la disponibilité d'autres fournisseurs dans le quartier. Il importe de tenir compte des répercussions qu'entraînerait la perte de ces services pour la communauté

francophone et d'autres familles qui en bénéficient et de les atténuer le plus possible. L'accès à des services de garde d'enfants et de la petite enfance en français est un enjeu fondamental pour les familles francophones d'Ottawa. Ces services contribuent en effet à créer un sentiment d'appartenance, à dynamiser la communauté, à préserver la langue et à favoriser la fréquentation de l'école de langue française. Le personnel recommande au Conseil de demander au propriétaire et à un fournisseur de services de garde à but non lucratif de tout faire pour maintenir les services de garde, et de demander au personnel de déployer tous les efforts, avec ces partenaires, pour maintenir ces services essentiels et assurer leur transition harmonieuse vers le nouvel emplacement.

### **Mise en œuvre**

Pour limiter les répercussions sur les enfants, les familles et le personnel des centres Pinocchio et Foster Farm, les programmes se poursuivraient jusqu'à ce que l'analyse de rentabilisation et le plan de financement des immobilisations puissent recevoir l'approbation du Conseil et que les services puissent effectuer une transition harmonieuse. Cette approche est d'autant plus importante afin de maintenir ces services compte tenu des répercussions sans précédent et des perturbations considérables qu'a entraînées la pandémie de COVID-19 sur le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Non seulement les services offerts sont essentiels pour les enfants et les familles, mais ils contribuent aussi à la reprise économique. Le caractère essentiel des programmes pour la petite enfance n'aura jamais été aussi clair.

Une fois que les recommandations du rapport auront été approuvées par le Conseil, le personnel commencera à évaluer les possibilités et à planifier des éléments comme la sélection d'un nouvel emplacement dans un secteur à besoins élevés, la construction ou la rénovation, la consultation auprès des partenaires, le respect des conditions de permis, tenir compte des coûts et du financement des immobilisations ainsi que la transition harmonieuse des services pour examen par le Conseil. Le rapport devrait être terminé d'ici la fin de 2022.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée aux recommandations du présent rapport, puisqu'il n'y a aucun centre de services de garde municipal dans ces zones.

## **CONSULTATIONS**

En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied un Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (le « groupe consultatif ») intégré qui guide et oriente la planification, la transformation et l'administration d'un système de services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Par sa rétroaction et ses commentaires tout au long du processus, ce groupe a participé activement à l'élaboration du Plan de système de services. À l'automne 2018, les Services à l'enfance ont approché et consulté plus de 2 000 parents, fournisseurs de services de garde d'enfants, partenaires communautaires et employés de la Ville. Les résultats de ces consultations et le Plan du système de services ont permis d'éclairer et d'orienter les décisions du présent rapport.

## **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Ce rapport s'applique à l'ensemble de la Ville.

## **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour la rédaction du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Il n'y a aucun obstacle juridique à la réception du rapport d'examen des centres de services de garde municipaux qui constitue le document 1 du présent rapport. Il n'y a aucun obstacle juridique à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES**

Certaines répercussions sur le plan de la gestion des risques sont associées au présent rapport en ce qui a trait à l'interruption des services causée par le déplacement des centres Pinocchio et Foster Farm. Pour limiter les répercussions sur les enfants, les familles et le personnel des centres Pinocchio et Foster Farm, les programmes se poursuivraient jusqu'à la transition dans la nouvelle installation. Le personnel travaillerait également avec les partenaires communautaires pour voir comment ces programmes peuvent rester en place pour atténuer les effets sur les familles.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS**

There are no asset management implications.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Les recommandations du rapport n'ont aucune répercussions financière.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

La Ville est engagée à respecter ses obligations en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Pour les Services à l'enfance, cela comprend, sans toutefois s'y limiter, la formation, le service à la clientèle et les installations accessibles. Les installations sont examinées et rénovées au fur et à mesure que les fonds le permettent pour répondre aux normes d'accessibilité actuelles.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Aucune répercussion technologique n'est associée à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent rapport.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Le présent rapport respecte la priorité de Collectivités prospères du Plan stratégique 2019-2022 de la Ville d'Ottawa.

## **DOCUMENTS À L'APPUI**

Document 1 – Examen des centres de services de garde municipaux

## **SUITE À DONNER**

Le personnel des Services à l'enfance exécutera les tâches requises afin de mettre en œuvre les décisions du Conseil, comme il est décrit dans la section « Prochaines étapes » du rapport.